



Bureau de Représentation de la CGPME à Bruxelles

La législation européenne a un impact grandissant sur l'activité des petites et moyennes entreprises. La CGPME s'est donc dotée d'un Bureau de Représentation à Bruxelles en 2003.

Situé au cœur du quartier européen, dans les locaux de l'UEAPME (Union européenne de l'artisanat et des PME), son objectif est de défendre les intérêts des PME françaises au niveau communautaire.

Ses Missions :

- **Lobbying et représentation** des intérêts des PME françaises auprès des institutions européennes,
- **Diffusion** de l'information européenne auprès des PME,
- **Gestion de projets européens.**

Ses Interlocuteurs :

■ **Les institutions européennes :**

- la Commission européenne (en particulier les Directions générales « Entreprises et Industrie », « Marché intérieur et services », « Fiscalité et Union douanière », « Affaires économiques et monétaires », « Environnement », « Emploi, affaires sociales et égalité des chances »),
- le Parlement européen (notamment les députés membres de l'Intergroupe PME),
- le Conseil de l'Union européenne (à travers la Représentation Permanente française à Bruxelles),
- le Comité Economique et Social Européen,

■ **L'Union Européenne de l'Artisanat et des PME (UEAPME),**

- **Les organisations interprofessionnelles homologues de la CGPME**, issues d'autres Etats membres de l'Union européenne,
- **Le Cercle des Délégués permanents français** (association regroupant les acteurs français présents à Bruxelles).

Ses Actions 2006-2007 :

■ **Veille législative**, notamment sur les dossiers suivants :

- Accès des PME aux marchés publics,
- Statut européen de la PME,
- Fiscalité des entreprises (base commune d'imposition, TVA à taux réduit),
- Révision de l'acquis communautaire en matière de protection des consommateurs,
- Normes comptables internationales (IFRS) et simplification des directives comptables,
- Libéralisation des marchés de l'énergie,
- Flexicurité,
- Droits de propriété intellectuelle, brevet communautaire, lutte anti-contrefaçon,
- Marché commun des paiements (SEPA).

■ **Défense des intérêts des PME :**

- Large diffusion des positions et des propositions CGPME :

La forte mobilisation de la CGPME a, par exemple, contribué à une meilleure prise en compte des PME dans la **directive « services »**, adoptée en décembre 2006.

Les nouvelles orientations de la politique européenne en faveur des PME suggèrent l'élaboration d'un « *Small Business Act* » pour renforcer le soutien aux PME.

- Organisation de rencontres autour des problématiques PME :

Au-delà des rencontres régulières avec les représentants des institutions européennes, la CGPME organise des réunions thématiques. Elle a ainsi réuni des eurodéputés, membres de l'Intergroupe PME, en octobre 2006, autour du thème de **l'accès des PME aux marchés publics**.

- **Lettre d'information européenne mensuelle « Interf@ce-Europe »**, disponible sur le site internet de la CGPME.

■ **Gestion de projets européens :**

- Le projet « Promouvoir la responsabilité sociétale des entreprises (RSE) au sein des PME » vise à rendre plus systématique les démarches de RSE au sein des PME :

- en élaborant un guide de bonnes pratiques à destination des PME,
- en organisant les quatre séminaires de sensibilisation suivants :

6 novembre 2007 et 10 avril 2008 : « *Les enjeux du développement durable dans les PME/PMI* »

11 décembre 2007 et 21 février 2008 : « *Le management de la santé et de la sécurité au travail* ».

- Le projet « Business Support Programme » : a pour objectif d'accompagner des organisations professionnelles bulgares, roumaines, croates et turques dans l'intégration de l'acquis communautaire en matière d'environnement, de normalisation, de santé et sécurité au travail.

oOo

Bureau de représentation - Béatrice Brisson / Sophie Franceschini/ Claire Grossmann

4 RUE JACQUES DE LALAING, 1040 BRUXELLES TEL : 02 285 0702/03 - FAX : 02 230 7861

E-mail : bbrisson@cgpme.fr / sfranceschini@cgpme.fr / cgrossmann@cgpme.fr

www.cgpme.fr